

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY
RAPPORT ANNUEL 2015**

13 janvier 2016

Table des matières

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
2.1 Description générale d'un conseil de quartier	4
2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.....	4
2.3 Membres.....	5
2.4 Limites territoriales du quartier.....	6
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
3.1 Assemblées.....	7
4. DEMANDES D'OPINION.....	8
5. DEMANDES CITOYENNES EN 2015.....	10
6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL.....	10
7. PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2015.....	11
8. ÉTATS FINANCIERS.....	14

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

En 2015, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a pleinement assumé son rôle consultatif auprès des citoyens et organismes communautaires du quartier des Chutes-Montmorency en assurant le lien avec le Conseil d'arrondissement de Beauport et les divers intervenants de la Ville de Québec, et ce, pour toute demande citoyenne présentée lors des assemblées mensuelles.

Soulignons d'abord les réalisations de 2015 qui contribueront certainement à revitaliser notre quartier, soit par l'apport du conseil de quartier, qui a servi de plateforme pour la consultation publique de la réfection de l'avenue Ruel et lors de la présentation du modèle de la nouvelle bibliothèque Fernand-Dumont. Puisque certains projets d'embellissement n'ont pas vu le jour, le conseil de quartier s'est associé à RE-FA-VIE, organisme de ressources familiales de La vieille Caserne Montmorency, afin d'obtenir une subvention de l'arrondissement et de distribuer plus de cent Smart Pots et initier autant de familles à l'agriculture urbaine.

Les principales demandes citoyennes, adressées en 2015 au conseil de quartier pour être résolues par la Ville, sont regroupées comme suit : l'organisation de présentations visant à répondre à des requêtes de citoyens, telles que la sécurité et le déneigement du quartier. Aussi, l'élaboration de résolutions ayant pour but d'informer la Ville que les citoyens demandent que soient protégées les percées visuelles sur le fleuve lors d'aménagements paysagers et plantations d'arbres par la Ville, car le quartier des Chutes-Montmorency se distingue par sa situation géographique, notamment par son secteur historique situé aux abords des chutes Montmorency, du fleuve St-Laurent et ses percées visuelles qui rehaussent l'image du quartier et de la ville de Québec.

En terminant, nous voulons remercier tous ceux qui contribuent au maintien de notre conseil de quartier, particulièrement ses membres bénévoles : M. André AMPLEMAN, M. Frédéric AUDET, Mme Micheline BOUTIN, Mme Louise CÔTÉ, M. Gaston LEBEL et M. Lucien LÉVESQUE; notre conseillère municipale, madame Julie LEMIEUX; notre conseillère en consultations publiques Mme Anne PELLETIER et notre secrétaire de rédaction, Mme Désirée HATEM.

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer à l'une de nos assemblées !

Lynda FALARDEAU
Présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage. De plus, il propose des actions locales et élabore des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency se réunit habituellement le troisième mardi de chaque mois, sauf en été, et généralement au Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel, puisqu'une seule salle est disponible pour les besoins du conseil de quartier.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3 Membres

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency (2015)	
M. André AMPLEMAN	Administrateur
M. Frédéric AUDET	Administrateur
Mme Micheline BOUTIN	Trésorière
Mme Louise CÔTÉ	Secrétaire
Mme Lynda FALARDEAU	Présidente
M. Gaston LEBEL	Administrateur
M. Lucien LÉVESQUE	Vice-président

Madame Julie Lemieux, conseillère municipale du quartier des Chutes-Montmorency, est invitée à toutes les assemblées. Notre conseillère municipale donne suite aux demandes soumises par notre conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement. Toutefois, elle n'a pas le droit de vote.

Madame Anne Pelletier a agi à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est de s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

2.4 Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier des Chutes-Montmorency sont illustrées par la carte ci-dessous. Nous pouvons y distinguer rapidement le caractère distinctif de notre quartier, notamment par son secteur historique, situé aux abords des chutes Montmorency, du fleuve St-Laurent et ses percées visuelles qui rehaussent l'image du quartier et de la ville de Québec.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 Assemblées

En 2015, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a tenu 10 rencontres (incluant l'assemblée générale annuelle [AGA]). Les rencontres ont eu lieu en majorité au Centre Odilon Blanchette, excepté pendant les travaux de réfection de l'avenue Ruel où la salle des Chevaliers de Colomb nous a été réservée.

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé et il contient :

- l'ordre du jour;
- les questions et les commentaires du public;
- le tableau de suivi des dossiers;
- les résolutions adoptées;
- les interventions de notre conseillère municipale;
- la correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

À l'automne 2015, tous les membres des conseils de quartier ont été invités à une formation portant sur l'éthique et le code de déontologie.

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été avisés par l'Arrondissement de Beauport de cinq avis de demandes de dérogations mineures. De plus, ils ont donné leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

Les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53088Rb, R.C.A.5V.Q. 126.

Demande d'opinion

Assemblée tenue le mardi 20 octobre 2015 à 19 h à la Salle des Chevaliers de Colomb Montmorency au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 9 citoyens.

Objet de la rencontre :

Un garage privé détaché accessoire est actuellement localisé sur le lot 5 725 765, propriété de la Ville de Québec. Ce garage est accessoire à la résidence unifamiliale isolée localisée sur le lot voisin numéro 1 539 395 (768, 122^{ème} Rue). Le Service de la gestion des immeubles procédera à la cession du terrain où est localisé le garage et une opération cadastrale unifiant les deux lots sera nécessaire afin que le garage détaché soit localisé sur le même terrain que la résidence à laquelle il est accessoire.

La partie du terrain où est implanté le garage détaché est actuellement localisée dans la zone de conservation numéro 53088Rb. Un amendement de zonage est donc requis afin que la nouvelle propriété soit localisée entièrement dans la zone résidentielle numéro 53126Ha.

Recommandation du conseil de quartier :

SUR PROPOSITION DE M. Gaston Lebel DUMENT APPUYÉ PAR M^{me} Louise Côté, il est résolu par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'accepter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53088Rb R.C.A.5V.Q. 126.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Décision du conseil d'arrondissement : Le projet a été adopté le 2015-12-08

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53142Hb et 53143Pa, R.C.A.5V.Q. 118.

Demande d'opinion

Assemblée tenue le 24 février à 19 h au Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel avec la présence de 28 citoyens.

Objet de la rencontre :

Le projet consiste à contribuer à la sauvegarde de l'ancienne église Saint-Grégoire de Montmorency par des modifications à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, principalement pour la zone 53143Pa.

Recommandation du conseil de quartier :

SUR PROPOSITION DE M. Gaston Lebel, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Micheline Boutin, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'accepter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53142Hb et 53143Pa, R.C.A.5V.Q. 118 », tel que présenté. Toutefois, le Conseil de quartier des Chutes-Montmorency demande au conseil d'arrondissement de Beauport de se pencher sur une révision de la réglementation en matière de stationnement pour augmenter l'exigence minimale à une case de stationnement par logement pour les projets futurs.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Décision du conseil d'arrondissement : Le projet a été adopté le 2015-04-14.

5. DEMANDES CITOYENNES EN 2015

Principales demandes des citoyens transmises à la Ville par le conseil de quartier des Chutes-Montmorency en 2015, dont le détail est présenté au point « 7 PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2015 » :

- L'adoption de résolutions pour protéger les percées visuelles sur le fleuve et planifier les aménagements paysagers et plantations d'arbres, selon les besoins des citoyens et de la Ville.
 - Aménagement du terrain adjacent à la côte du cimetière et du boulevard François-Xavier jusqu'à la côte Saint-Grégoire (15-CA-45);
 - Rendre disponible un répertoire des endroits ayant une percée visuelle à protéger (15-CA-47);
 - Déplacer les érables d'un secteur ayant une percée visuelle sur le fleuve (Comité d'aménagement du plateau) (15-CA-48).
- L'adoption de la résolution pour sécuriser le sentier du Centre de plein air de Beauport (15-CA-49).
- L'adoption de la résolution concernant le problème de circulation sur l'avenue Larue et le boul. Raymond (15-CA-50).
- L'adoption de la résolution concernant l'aménagement des terrains coin avenue Ruel, 121^e (côté ouest), 122^e rue et boulevard Ste-Anne (15-CA-55).
- Toutes ces demandes sont en cours et ont reçu un accueil positif de la Ville. On prévoit recevoir une décision de la Ville pour 2016.
- Le conseil de quartier a adopté cinq résolutions pour déléguer un de ses membres à différents organismes et projets qui en ont fait la demande, soit : la *table de concertation des conseils de quartier sur la révision du plan directeur du réseau cyclable*; le *projet d'aménagement de la place Jean Béliveau*; le *groupe Nature Québec pour « Des milieux de vie en santé »* ainsi qu'une nomination d'un porte-parole pour notre conseil de quartier en matière d'environnement.

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le conseil de quartier élu en avril 2015 ne comptait que cinq membres. Pour pallier à cette problématique, nous avons revu l'organisation de nos activités, dossiers et projets en fonction des disponibilités de nos membres. Les tâches anodines se sont vues retirées, l'essentiel étant d'assurer la pérennité du conseil de quartier.

7. PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2015

Conseil de quartier des Chutes-Montmorency (CQCM)

Dossiers et projets en cours	Décision Ville Québec	Décision CQCM
RÉSOLUTION 15-CA-01 Concernant le projet de verdissement le long de la 121 ^e Rue	Annulé	
RÉSOLUTION 15-CA-02 Concernant le projet de jardin communautaire près du viaduc d'autoroute	Annulé	
RÉSOLUTION 15-CA-03 Concernant le projet de jardin communautaire près de l'église Saint- Louis de Courville	Annulé	
RÉSOLUTION 15-CA-10 Opinion concernant le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, R.C.A.5V.Q 118		Adopté
RÉSOLUTION 15-CA-18 Demande de consultation sur le Plan directeur du réseau cyclable	En attente	
RÉSOLUTION 15-CA-19 Adoption de la proposition pour la création de la table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec		Adopté
RÉSOLUTION 15-CA-26 Concernant le projet d'embellissement et de verdissement en partenariat avec l'organisme Re-Fa-Vie (par Lucien Lévesque)	Accepté	
RÉSOLUTION 15-CA-27 Mandat comme administrateur / administratrice du site Facebook du Conseil de quartier des Chutes-Montmorency		Annulé
RÉSOLUTION 15-CA-31 Principes devant guider les actions et les politiques de la Ville de Québec en faveur du vélo		Adopté

Dossiers et projets en cours	Décision Ville	Décision CQCM
RÉSOLUTION 15-CA-33 Contribution au projet de verdissement et d'embellissement (2 500\$)	Accepté	
RÉSOLUTION 15-CA-42 Concernant le dépôt d'une demande à la Ville de Québec pour l'installation d'un ou plusieurs bancs de parc sur l'avenue Ruel	Annulé	
RÉSOLUTION 15-CA-44 Concernant une invitation à acheminer au chef de police du poste Beauport-Charlesbourg afin qu'il vienne à une prochaine assemblée	Accepté planifié pour mars 2016	
RÉSOLUTION 15-CA-45 Concernant l'aménagement du terrain adjacent à la côte du cimetière et du boulevard François-Xavier jusqu'à la côte Saint-Grégoire	En attente	
RÉSOLUTION 15-CA-47 Aménagements paysagers des terrains de la ville (répertoire des endroits ayant une percée visuelle)	En attente	
RÉSOLUTION 15-CA-48 Déplacer les érables d'un secteur ayant une percée visuelle sur le fleuve (Comité de réflexion d'aménagement du plateau)	En attente	
RÉSOLUTION 15-CA-49 Sentier du Centre de plein air de Beauport	Refusé	
RÉSOLUTION 15-CA-50 Problème de circulation avenue boul. Raymond / avenue Larue	Accepté	
RÉSOLUTION 15-CA-55 Aménagement des terrains coin avenue Ruel, 121 ^e (côté ouest), 122 ^e rue et boulevard Sainte-Anne	En attente	
Total des résolutions de dossiers	11	6

Résolutions de délégation	Membre CQCM
<p>RÉSOLUTION 15-CA-12 Délégation d'un représentant à la table de concertation des conseils de quartier sur la révision du plan directeur du réseau cyclable</p>	<p>Micheline Boutin</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-20 Délégation de M. Lucien Lévesque comme deuxième représentant à la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec</p>	<p>Lucien Lévesque</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-39 Concernant la participation à la Farandole des Citrouilles</p>	<p>Lynda Falardeau</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-40 Concernant la participation d'un membre du conseil d'administration à l'activité de consultation sur le projet d'aménagement de la place Jean Béliveau qui a eu lieu le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h à 12 h</p>	<p>Lynda Falardeau</p>
<p>Invitation par Nature Québec - Rencontre d'information « Des milieux de vie en santé » (adhésion du CQCM au projet d'élaboration d'un plan des îlots de chaleur pour notre quartier)</p>	<p>Lynda Falardeau</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-54 Nomination d'un porte-parole en matière d'environnement</p>	<p>Lucien Lévesque</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-56 Nomination d'un ou d'une représentante/te du conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021</p>	<p>Micheline Boutin</p>
<p>Total des résolutions de délégation du CA</p>	<p>6</p>

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2015, 999,44 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2015, le conseil de quartier dispose d'un actif de 501 \$.

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Actif</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	650 \$	902 \$
	<u>650 \$</u>	<u>902 \$</u>
<u>Passif</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs	150 \$	200 \$
Actif net		
Non grevé d'affectation	500 \$	702 \$
Grevé d'affectation		
	<u>650 \$</u>	<u>902 \$</u>

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<u>Produits</u>		
Subventions – Ville de Québec	798 \$	846 \$
Projet Re-Fa-Vie	2 500 \$	
Ristourne de la caisse Desjardins	0 \$	0 \$
	<u>3 298 \$</u>	<u>846 \$</u>
<u>Charges</u>		
Fonctionnement	999,40 \$	798 \$
Projets	2 500 \$	
	<u>3 499,40 \$</u>	<u>798 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(-201 \$)	48 \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	702 \$	654 \$
<u>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</u>	<u>501 \$</u>	<u>702 \$</u>

Au nom du Conseil de quartier :

(note 1) La subvention est disponible, mais non versée par la Ville; nous n'en avons pas vraiment besoin pour le moment.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 mai 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

